

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 17-DCM-DGS-041

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SEPT MARS** à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : FIXATION DE LA REMUNERATION D'UNE MISSION DE VACATIONS RELATIVES AU GARDIENNAGE DU PARC CRAVÉRO ET DE L'HOTEL DE VILLE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON

**POUVOIRS** : Josiane SICCARDI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Paul MOUROT à Hervé STASSINOS  
Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI  
Gaëlle REBEC à Magali VINCENT  
Nicole VACCA à Frédéric FIORE

**ABSENTS** : Stéphane BELTRA – Daniel VESSEREAU (*sorti momentanément n'a pas participé au vote*)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Pascal CAMPENS, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

La collectivité a besoin de disposer d'une souplesse d'organisation pour les opérations de gardiennage du parc Cravéro, notamment s'agissant des rondes de fermeture, ainsi que la vérification le soir, de la fermeture de l'Hôtel de Ville.

Pour cela, au gré des besoins en termes de contraintes, et particulièrement s'agissant des disponibilités horaires, nous devons pouvoir contractualiser, via des vacations, avec des personnes témoignant du profil de compétences et de confiance adapté à ces missions.

Sur le fondement des missions telles que définies ci-dessus, 1 vacation correspond à l'ouverture et à la fermeture du Parc CRAVERO ainsi qu'une vérification le soir du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

L'intervenant qui accomplira ces missions bénéficiera d'une rémunération à la vacation, à terme échu.

Le besoin en vacations est fixé pour un maximum de 17 vacations par mois, soit 204 vacations par an.

Le montant de la vacation est fixé à 23 € bruts.

Les crédits seront imputés au Budget municipal sur le Chapitre 012.

**Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :**

- De fixer, à **204 le nombre maximum de vacations** sur une année pour les missions telles que définies ci-dessus,
- De dire que la rémunération sera fixée sur la base d'une vacation, le taux de cette vacation étant de **23 € brut**,
- De dire que ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au titre du budget, chapitre 012,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à prendre toutes dispositions, et signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

